



CINQUANTE-TROISIÈME SESSION
27 novembre – 2 décembre 2017
Lima (Pérou)

DÉCISION 4(LIII)

PROROGATION DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE L'OIBT POUR 2013-2018

Le Conseil international des bois tropicaux,

Notant que la période de mise en œuvre du Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018 expirerait à la fin de 2018 et que le Plan de travail biennal pour 2018-2019 mis en œuvre dans le cadre de ce Plan d'action se poursuivrait jusqu'à la fin de l'année 2019;

Étant conscient des objectifs de l'OIBT tels qu'ils sont énoncés à l'article 1 de l'AIBT de 2006;

Décide de:

1. Proroger la période de mise en œuvre du Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2018 pour une durée d'une (1) année jusqu'à la fin de 2019;
2. Prier le Directeur exécutif de mettre en œuvre avec diligence l'activité du Programme de travail biennal 2018-2019 ayant pour objet d'élaborer un Plan d'action stratégique pour 2020-2025, lequel sera soumis à l'examen du Conseil pour approbation lors de sa 55^e session en 2019.

* * *